

Compte-rendu de la réunion du jeudi 16 avril 2020 en visio- conférence sur la crise sanitaire

Présents pour le Rectorat : M.Fonderflick (SG) ; M. Sempere (DRH) ; Mme Boyer Roche (Dir. Cab.) ; M. Eugène (IENA)

Présents pour les organisations syndicales : AD-CFE-CGC, SGEN-CFDT, CFTC, FO, FSU, SAIPER, CGTR, SNPTES, UNSA, SUD EDUCATION, SNALC, SPELC, FEP-CFDT et la secrétaire du CHSCTA

Reprise des cours.

Le SG ouvre la séance en évoquant les annonces de réouverture progressive des établissements scolaires prévus le 11 mai, soit le 14 mai dans notre académie.

- Conditions de reprise: Les organisations syndicales seront concertées. Au niveau national, c'est en cours. La reprise n'est pas une réouverture de tous les établissements et pour tous les élèves. Il entend que les conditions sanitaires soient sécurisées pour les personnels et les élèves. Il faut des solutions pour la garantir. La priorité du ministre est les élèves en « fractures numérique », en « fracture sociale », les décrocheurs en priorité, puis la voie professionnelle et les plus petits pour lesquels l'enseignement à distance est trop problématique pour les parents. Si reprise il y a, ce ne sera que pas à pas, lentement, progressivement après de multiples précautions. La sécurité sanitaire est prioritaire. Une concertation sur la qualité du nettoyage sera faite avec les collectivités. Le ministre se donne deux semaines pour donner à l'académie les lignes et accords politiques en matière d'organisation.

- Organisation sur le terrain:

- Effectifs réduits, rotations, réduction de charge horaire, organisation pédagogique différente...

- Pour les classes à examens, il y a le cadre national.

- Concertation des organisations syndicales: Le SG reconnaît qu'il y a des positions et des inquiétudes des syndicats et qu'elles sont normales du fait de l'absence de cadre national. La sécurité des gestes barrières et les protocoles (hygiène, récréations, restaurations, transports, etc.) ne sont pas encore déterminés. Il faudra répondre progressivement à l'ensemble des questions sans enfreindre les règles du ministère de la santé. Il espère travailler avec les OS via leurs propositions et leurs remontées.

- Obligation scolaire: Pour l'heure, il n'y a pas de retours obligatoires pour les élèves. Ce seront les familles qui verront. Le ministère axe sur une reprise de tous mais avec une priorité pour les plus fragiles. Mais des étapes seront mises en place.

- Modification calendrier scolaire: Le SG évoque la possibilité de modifier

le calendrier scolaire avec un report de la rentrée en août si besoin. La réflexion est en cours.

Situation sanitaire.

20 000 masques sont attendus pour les personnels des établissements scolaires. Ils sont actuellement retenus en douanes mais seront normalement distribués mardi.

Pour toute question, la cellule d'écoute est à disposition des personnels et portée par les assistants sociaux des personnels de secteurs et les membres du Groupe Académique de Prévention des Risques Psycho-Sociaux. Elle sera joignable pendant les vacances scolaires entre le 1er et le 13 mai et se poursuivra après la reprise.

A la question du nombre de personnels contaminés, aucune réponse n'est apportée par le rectorat.

Concours et examens.

- Les concours: Les concours externes commencés sont maintenus. Les concours externes à venir pourraient se tenir juste avec des écrits d'admission mais cela n'est pas encore certain. Ce ne sont que des annonces. Le S.G. attend le Vademecum pour donner des réponses fiables. Pour les écrits du CRPE (peut-être en juin) avec 2500 candidats inscrits, le dispositif devra être revu avec un protocole sanitaire à mettre en place. C'est une directive nationale qui devrait apporter le cadre de passation

- Les examens: Pour les examens, une cellule anticipation avec les IA-IPR a été mise en place, pour travailler sur les moyens d'obtention des diplômes et examens. Les chefs d'établissement y sont associés. Le conseil de classe du 3ème trimestre sera déterminant. Le jury d'examen se basera sur ces derniers conseils bilans pour l'attribution ou non des examens. D'où l'importance d'un conseil de classe de 3ème trimestre qui soit le plus précis possible. Les notes pendant le confinement ne comptent pas. Par contre pour les classes, hors examens, une réflexion est en cours. Le bac français est maintenu par le ministère et le rectorat mettra en place toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité sanitaire.

Autorisation Spéciale d'Absence.

Certains collègues rencontrent toujours des difficultés pour l'obtention d'ASA (refus de chefs d'établissement et d'IEN alors que c'est le rectorat qui les valide) et surtout celles sans réponse.

Les familles monoparentales sont particulièrement touchées et les enseignants concernés sont parfois au bord du burn-out.

Le DRH prend note du besoin de cadrer ces demandes et d'une bienveillance nécessaire dans le traitement des personnes concernées.

Pour le 14 mai, on attend le cadrage national. Le SG précise que la fragilité du personnel est prioritaire (pathologies...). Pour les enseignants ayant des enfants sans aucune possibilité de garde, on peut avoir l'ASA.

Continuité pédagogique.

- RGDP et outils numériques: L'utilisation d'outils non officiels reconnus par l'Education Nationale pose un problème. Le SG rappelle que la loi c'est la loi. Devant un juge, aucune défense possible en cas de soucis. Même si l'efficacité est urgente, la loi est la loi. Même si l'idée et les outils proposés par les grandes entreprises sont efficaces, les risques pris par les agents sont bien présents et la défense sera impossible. La secrétaire du CHSCTA relate que des utilisateurs de ZOOM ont eu une récupération des données et subi des piratages ou spams à grande échelle. Il faut que les utilisateurs soient vigilants sur ces outils pratiques et fonctionnels mais n'offrant aucune sécurité des données (réseaux sociaux, padlet...).

Exemple d'outils : ZOOM pour les visio (revente des données aux géants informatiques).

- Prêt de matériels numériques: C'est un accord entre le département (propriétaire des tablettes) et l'académie pour remettre aux élèves n'ayant pas de moyen de travailler numériquement (essentiellement les boursiers). La distribution a été organisée par les mairies et/ou les EPLE. Le rectorat possède aussi un stock limité de matériel avec la DANE. Ces tablettes seront programmées en conformité à la RGPD et prêtées aux collègues n'ayant pas de tablettes. Il faut cibler les élèves en ayant besoin. Les modalités de prêt seront transmises aux familles concernées.

- Transmission sur support papier: La plateforme de La Poste a des limites dans les DOM. Le rectorat réfléchit à une organisation avec les services postaux. Un coordonnateur sera désigné par école et établissement avec les coordonnées des élèves ayant besoin d'envois papiers. Des plis seront envoyés, 4 ou 6 pages max. Les IA-IPR travailleront avec les équipes pour rationaliser les envois et les outils. Les directeurs d'école seront les coordonnateurs pour les écoles. 4000 élèves dans le 2nd et 6000 dans le 1er degré soit 10000 élèves qui devraient bénéficier de ce service.

- Risques Psycho-Sociaux: Flicage des enseignants notamment dans le 1er degré avec des demandes non-essentielle d'appeler deux fois les familles, de faire cours par téléphone aux plus fragiles, de faire des signalements cripen, de surveiller les blogs ou les mails par les directeurs, les conseillers ou les IEN, de faire état du travail aux directeurs ou aux IEN, de répondre es enquêtes régulières, etc. Le SG précise que la priorité est à l'enseignement à distance. Les chefs d'EPLE ont limité le travail et laissé les équipes s'organiser. Dans le 1er degré, les IEN ont fait descendre sans filtrer les informations et ont organisé le travail à distance. En LP, une alerte est donnée sur certaines disciplines avec des IPR

disciplinaires qui imposent des bilans toutes les semaines et vérifient le travail sur les ENT. Il y a une pression énorme sur les collègues pour voir s'ils travaillent. Le SG fera un rappel aux IEN et IA-IPR sur la nécessité d'accompagner de soutenir, de former les équipes sur les outils et la continuité pédagogique et non de « fliquer » pour voir s'ils ont bien travaillé.

- Élèves en situation de handicap : L'enseignement à distance est difficile. Les padlet ont été utilisés. Mais la RGPD ne le permet pas. L'académie travaille sur d'autres outils qui permettent de gérer les données. Les AESH seront sollicités, sous réserve de volontariat ; ils pourront faire le lien et accompagner à distance les élèves. Juridiquement, il y a un souci concernant les différents types de contrats AESH. On attend la réponse.
- Droit à la déconnexion / vacances de mai : Le SG insiste sur la rupture et le repos des vacances de mai qui permettront de faire une coupure pour tous et de se déconnecter.

Mouvements.

- Agents non-titulaires: pour les contractuels enseignants du 2nd degré, la saisie des vœux se fera sur LILMAC du 27 avril au 11 mai. La circulaire sera envoyée pour fixer les modalités.
- Une des directives de la Direction Générale des Ressources Humaines est le maximum de souplesse.

Carte scolaire.

Un CAEN sera programmé très prochainement pour la carte scolaire.

Personnels AESH

Un courrier à l'attention des AESH a été envoyé sur la base du volontariat (car dans un cadre juridique) pour garder le lien avec les élèves en situation de handicap afin de faire l'interface avec l'enseignant.

Personnels stagiaires.

- Signalement du CHSCTA : Il y a des demandes abusives de certains inspecteurs envers les stagiaires à qui on demanderait de justifier leur enseignement à distance par copies d'écran, tableaux d'activités à compléter, etc. Certains IPR demandent un compte-rendu du nombre de connexions, des appels, du nombre de personnes en cours, etc. Le SG relancera les corps d'inspection pour leur demander la plus grande bienveillance. Aucune évaluation du travail à distance ne sera faite.
- Procédures formelle ou renforcée: dans le cadre du confinement, les procédures de titularisation sont décalées. Les stagiaires seront en prolongement de fait pour leur accompagnement. Les jurys de titularisation devraient se réunir en décembre. Dans tous les cas, les décisions seront

appliquées de manière rétroactive avec prise d'effet au 1er septembre 2020.

Personnels administratifs.

- Télétravail : ne concerne que les agents ayant signé la convention et équipés par la DSI.
- Travail à distance : pour tous les autres agents, c'est du travail à distance dû à la crise sanitaire. Le cadre est en cours d'élaboration. Les ASA sont aussi possibles.
- La position en ASA ne génèrent pas de RTT.
- Entretien professionnel pour les IATOSS : en attente de cadrage mais il est possible que cette campagne soit décalée dans le temps.

Indemnités pour les personnels volontaires ou mobilisés dans les services : En cours de cadrage par le ministère de la fonction publique puis par le ministère de l'éducation nationale. Avec sans doute un cadrage pour le personnel enseignant et un pour le personnel non-enseignant. Les personnels contractuels, AED et AESH ne sont pas concernés dans les textes et dans l'état mais une réflexion est en cours pour trouver une modalité pour qu'ils puissent la percevoir.